

Pédophilie : le silence coupable du diocèse de Lyon - Une gigantesque affaire de pédophilie au sein de l'Eglise catholique française

vendredi 1er avril 2016, par [VIRIEUX Bertrand](#) (Date de rédaction antérieure : 19 février 2016).

Il s'agit d'une gigantesque affaire de pédophilie au sein de l'Eglise catholique française, comme d'autres, si ce n'est qu'elle n'en diffère par l'extraordinaire nombre de victimes (plusieurs dizaines, très rare pour ne pas dire inédit en France) et par le fait qu'il existe des aveux écrits il y a déjà 25 ans. Le silence coupable et complice du diocèse de Lyon durant ce dernier quart de siècle est également pointé du doigt dans cette histoire. Témoignage.

Le père Bernard Preynat, âgé aujourd'hui de 70 ans, a fondé un groupe scout indépendant en 1970 dans la paroisse de Saint-Luc à Sainte-Foy-Lès-Lyon dans la banlieue ouest de Lyon, où il était aussi curé, en charge également du catéchisme. Charismatique, autoritaire, influent, durant vingt ans, il a commis des actes ritualisés de pédophilie (allant d'attouchements à des viols - fellations) sur de jeunes scouts et enfants de chœur, garçons de 8 à 11 ans. Soit dans l'enceinte de l'église, à la cure, en camp de vacances, avec, dès 1980, des plaintes émanant de parents à ses supérieurs hiérarchiques. Sans résultat probant, malgré des courriers répétés et une ultime lettre menaçant de tout révéler à la presse (avec A/R) adressée en 1991 au cardinal Decourtray par les parents de l'une des victimes, François Devaux qui s'était plaint auprès d'eux dès le printemps 1990.

Le cardinal a répondu aux parents en leur assurant qu'il avait éloigné définitivement le prêtre de la présence d'enfants en le plaçant auprès des Petites sœurs des pauvres. Il n'y a pas eu de plainte judiciaire, et le Père Preynat a écrit au moins à deux reprises une lettre signée de sa main reconnaissant les faits. Six mois environ plus tard, à l'insu de la communauté paroissiale de Sainte-Foy, ce prêtre a été réaffecté dans une paroisse de la Loire (Neulise) au contact d'enfants puis d'autres paroisses durant près de vingt-cinq ans, sans interruption, jusqu'au 30 août dernier. Au passage, en 2013, il a même été élevé au rang de doyen de six paroisses autour de Roanne (soit une douzaine de lieux de cultes) par le cardinal Barbarin.

Deux amis, âgés de 40 ans, il y a dix-huit mois environ, en se rencontrant fortuitement, se sont remémorés leur passé scout à Saint-Luc et se sont livrés l'un à l'autre sur les abus perpétrés par le prêtre. Ils se sont aperçus (via notamment Internet) que ce prêtre exerçait toujours son ministère sur la paroisse Sainte-Clair-le-Coteau vers Roanne. L'un des deux (Alexandre) a cherché à contacter le cardinal Barbarin pour poser le problème, avec nombreux échanges de mails dès juillet 2014 jusqu'en juillet 2015, soit avec lui, soit avec son directeur de cabinet Pierre Durieux, soit sa porte parole, déléguée pour l'œcuménisme, Régine Maire. Celle-ci a même organisé une rencontre entre Preynat et Alexandre à l'automne 2014 en sa présence.... Alexandre a également rencontré le

responsable local roannais, vicaire épiscopal, le père Grillon.

Le cardinal Barbarin, dans un mail en date du 14/03/15, annonce à Alexandre qu'il a retiré toute charge paroissiale au Père Preynat... Il n'en est rien dans les faits et Alexandre dépose une plainte auprès du procureur de la République en juin 2015 (avec ouverture rapide d'une enquête préliminaire) et écrit au pape. Mi-juillet 2015, le cardinal confirme avoir reçu du Vatican l'ordre de relever le prêtre Preynat de ses fonctions, mais on le voit (articles de presse/photos google) animer encore la messe le 15/08/15. Il est promu au SEDIF le 01/09/15, organisme de formation à Lyon pour le catéchisme des adultes... puis finalement suspendu et mis en résidence dans une institution de religieuses à Fontaines-sur-Saône où il se trouve actuellement. Par ailleurs, un des plaignants, Laurent, a de son côté, et de façon indépendante, rencontré en juin 2011 (ce qui est prouvable de façon incontestable), l'évêque auxiliaire de Lyon, M^{gr} Brac de La Perrière (adjoint du cardinal Barbarin à l'époque, aujourd'hui évêque de Nevers) dans le même but d'y voir clair et celui-ci lui a assuré que le Père Preynat était surveillé et hors contact d'enfants, ceci donc deux ans avant la nomination au poste de doyen.

L'enquêteur de police désigné par le procureur s'est présenté chez les parents de François Devaux en octobre 2015 (qui lui a communiqué son nom ? Il ne connaissait pas les autres plaignants) et c'est ainsi que François Devaux a à son tour déposé plainte puis s'est exprimé dans les médias pour tenter de rassembler d'autres victimes potentielles. De fil en aiguille, une association a été créée (La Parole libérée), un site internet (www.laparoleliberee.fr), pour que les langues se délient, que des victimes puissent se faire connaître et que des plaintes (pour la plupart hélas prescrites pénalement cependant) soient déposées. Un important battage médiatique a été mené et la garde à vue puis la mise en examen de Bernard Preynat a eu lieu le 27/01/16 pour quatre agressions sexuelles sur mineur de moins de 15 ans par personne ayant autorité et placé comme témoin assisté pour trois viols sur mineurs de moins de 15 ans, avec remise en liberté sous contrôle judiciaire. Durant sa garde à vue, il a souligné que les autorités du diocèse « ont toujours été au courant » depuis 1991 (il y a eu 4 archevêques : Decourtray, Balland, Billé puis Barbarin depuis 2002).

Dans une interview du cardinal Barbarin parue dans *La Croix* en date du 11/02/16, nous apprenons qu'il était en fait au courant du passé pédophile du prêtre Preynat en 2007-2008 mais qu'en prenant avis auprès d'un spécialiste (mais de qui s'agit-il ? Un psychiatre réputé dans ce domaine ?) il ne lui a pas paru justifié de le retirer de la présence d'enfants. Il dit aussi que le Père Preynat, qu'il avait convoqué, avait, en 1991, « reconnu tout et tout de suite ». Cela voulait-il dire qu'il avait aussi reconnu les viols pour lesquels il est actuellement témoin assisté, et si c'est le cas, est-ce normal de laisser un prédateur sexuel au contact quotidien d'enfants ? Le cardinal insiste sur le fait qu'il n'y a eu à ce jour, aucune plainte depuis 1991. Est-ce suffisant pour prendre une telle décision ? Et nommer un pédophile reconnu comme doyen de six paroisses, est-ce vraiment responsable ? Nous souhaitons donc, au delà du cas Preynat en cours d'instruction, que la lumière judiciaire soit faite concernant les éventuelles responsabilités des dirigeants du diocèse ayant laissé de façon inconsidérée et dangereuse un prédateur sexuel pédophile en lien direct avec de jeunes enfants alors que son passé leur était manifestement connu.

Certains d'entre nous sont catholiques pratiquants, d'autres athées ou simples croyants, mais il s'agit d'un combat pour la morale, pour la protection efficace de nos enfants et pour que le diocèse et aussi l'Eglise appliquent, comme l'a annoncé lui-même le pape François, « la tolérance zéro », l'une de ses priorités affichée au début de son pontificat, pour ces religieux coupables de ces crimes. L'Eglise en sortirait grandie et propre. Le silence sur ces crimes est mortifère et laisse parfois au bord du chemin des adultes meurtris définitivement par les traumatismes survenus dans leur enfance. Notre association, unique en France (pour ce qui est de la pédophilie dans l'Eglise) permet d'apporter un espace de liberté et de parole mais aussi un soutien pour les victimes et leurs proches. Nous attendons que le cardinal Barbarin s'exprime personnellement sur ce sujet. Les rares

communiqués de son service de presse (fin octobre et le 12/01/16) se bornent à condamner la pédophilie, à assurer les victimes de sa compassion et avancent la thèse que tout a été fait dès les révélations connues... Ce qui date au moins de 2014 (et même antérieurement, 2011 au minimum), ce qui est en contradiction complète avec le déroulement des événements datés et vérifiables par tous (Internet, presse etc... Il nous paraît aussi crucial de mettre en avant l'allongement du délai de la prescription (actuellement de vingt ans après la majorité pour de tels faits) au vu de l'âge moyen où l'enfant devenu adulte est suffisamment étayé psychologiquement et prêt à parler et à porter plainte.

Bertrand Virieux est membre de l'association « La Parole libérée » et victime du Père Preynat

P.-S.

* <http://goliath-news.fr/article6370.html>